

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission de l'environnement, de  
l'aménagement du territoire et de  
l'énergie  
CH-3003 Berne

[www.parlement.ch](http://www.parlement.ch)  
[urek.ceate@parl.admin.ch](mailto:urek.ceate@parl.admin.ch)

À l'attention des  
gouvernements cantonaux

Le 3 novembre 2022

**20.456 n lv. pa. Candinas. Loi fédérale sur les résidences secondaires. Supprimer les restrictions inutiles et fâcheuses en matière de démolition et de reconstruction de logements créés selon l'ancien droit  
Ouverture d'une procédure de consultation**

Mesdames les Présidentes,  
Messieurs les Présidents,  
Mesdames, Messieurs,

Le 11 octobre 2022, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national a approuvé un avant-projet de modification de la loi fédérale sur les résidences secondaires (LRS), lequel fait suite au dépôt de l'initiative parlementaire visée en titre. Dans le cadre de la procédure de consultation, nous vous soumettons par la présente cet avant-projet pour avis.

La modification de la loi proposée élargit la marge de manœuvre des propriétaires de résidences érigées selon l'ancien droit, c'est-à-dire des résidences qui sont situées dans des communes dont la proportion de résidences secondaires est supérieure à 20 % et qui existaient ou avaient déjà été autorisées en 2012. Désormais, il sera possible d'agrandir la surface utile principale des bâtiments érigés selon l'ancien droit et, en même temps, de la subdiviser en plusieurs logements, et ce sans restriction d'utilisation. De plus, les constructions de remplacement pourront être 30 % plus grandes que celles qui ont été démolies.


Le délai pour la consultation est fixé au **17 février 2023**. Nous vous invitons à adresser votre avis à l'Office fédéral du développement territorial (ARE), Berne. Pour des considérations pratiques, vous voudrez bien envoyer votre avis sous forme électronique (prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF) à l'adresse suivante : [info@are.admin.ch](mailto:info@are.admin.ch).

Monsieur Thomas Kappeler, de l'ARE (058 462 59 48, [thomas.kappeler@are.admin.ch](mailto:thomas.kappeler@are.admin.ch)) et Mme Franziska Hupfer, du secrétariat de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (058 322 95 90, [urek.ceate@parl.admin.ch](mailto:urek.ceate@parl.admin.ch)) se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Vous trouverez en outre



la documentation relative à la consultation sur la page Internet de la commission ([www.parlement.ch](http://www.parlement.ch) > Organes > Commissions thématiques > CEATE > Rapports et procédures de consultation des CEATE).

Vous remerciant par avance de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.



Jacques Bourgeois  
Président de la commission